NEWSLETTER DE VOTRE COMMUNE

Longvilliers
L'on y vit bien

www.longvilliers.fr

Janvier 2019
N°38

Etat Civil

Décès

MELCHIOR René

Edito

J'ai le plaisir, une nouvelle fois au travers de la newsletter de votre commune, de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année que nous allons débuter ensemble.

Nous venons de terminer 2018, Ses joies et ses peines. Nous aurons une pensée particulière pour toutes les personnes qui sont disparues.

La lumière est maintenant faite sur 2019. Après des années d'étude, les travaux de rénovation de l'éclairage public sont terminés. Les trous ont été comblés par l'ajout de 7 nouveaux points lumineux. 26 autres points lumineux déjà existants ont été rénovés, ainsi que le parking de la salle des associations. L'éclairage de l'église Saint Nicolas a été entièrement revu, afin que soit mis en valeur notre patrimoine. Afin de conserver le souvenir et la mémoire, l'arbre du 8 Mai (des conscrits) a quant à lui bénéficier d'un éclairage bleu, blanc et rouge. Et les armoires électriques ont été rénovées.

L'ensemble du projet, voté à l'unanimité par le Conseil Municipal, représente une dépense pour la somme de 6 000€, subventions déduites, le retour sur investissement devrait être au rendez-vous, de par l'éclairage Led économique.

Le changement est surtout flagrant quand le brouillard est présent.

Votre commune se modernise et s'embellit. Elle reste ultra connectée avec son site internet….

Votre Maire
S.MAIGNAN

Brouillard de Janvier, froid en Mai

MESSES JANVIER

Le Samedi 5 Janvier
A 18h30 à Lefaux

Le Dimanche 6 Janvier
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 12 Janvier
A 18h30 à Etaples (Sacré cœur)

Le Dimanche 13 Janvier
A 10h30 à Etaples

Le Samedi 19 Janvier
A 18h30 à Longvilliers

Le Dimanche 20 Janvier
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 26 Janvier
A 18h30 à Frencq

Le Dimanche 27 Janvier
À 10h30 à Etaples

À noter

ATTENTION !

Pour cause de formation, fermeture du secrétariat de Mairie :

Les 8, 15, 25 et 29 Janvier 2019

La question du mois ?

Scooters électriques: qui a le droit de les conduire ?

Vous devez être titulaire d'un permis B depuis au moins 2 ans ou d'un permis A1 (motos légères d'une puissance maximale de 11 kw ou n'excédant pas 125 cm3).

Si vous étiez déjà assuré pour un 2 roues (ou pour un 3 roues catégorie L5e) au cours des 5 années précédant le 1er janvier 2011, pas besoin de formation spécifique.

Sinon, vous devez effectuer un stage pratique de 7h dans une auto-école (250 à 350€).

Le saviez-vous ?

UN COUP DE POUCE POUR LA DEFISCALISATION IMMOBILIERE

À partir de 2019, les crédits d'impôt ne seront pas pris en compte dans le taux de prélèvement à la source (alors qu'ils le sont dans les acomptes fiscaux actuels). Pour compenser cet effet négatif, les particuliers disposant de crédits d'impôt récurrents obtiendront un remboursement partiel (à hauteur de 60%) dès le mois de janvier. Le solde leur sera versé quelques mois plus tard, en août. Cette annonce faite par le gouvernement constitue une très bonne nouvelle pour les particuliers qui ont investi dans l'immobilier neuf de défiscalisation (Pinel, Duflot, Scellier...). De fait, le projet initial prévoyait un remboursement des crédits d'impôt en une seule fois au mois d'août. L'acompte versé dès janvier évitera aux contribuables concernés de faire une avance de trésorerie à l'administration fiscale.

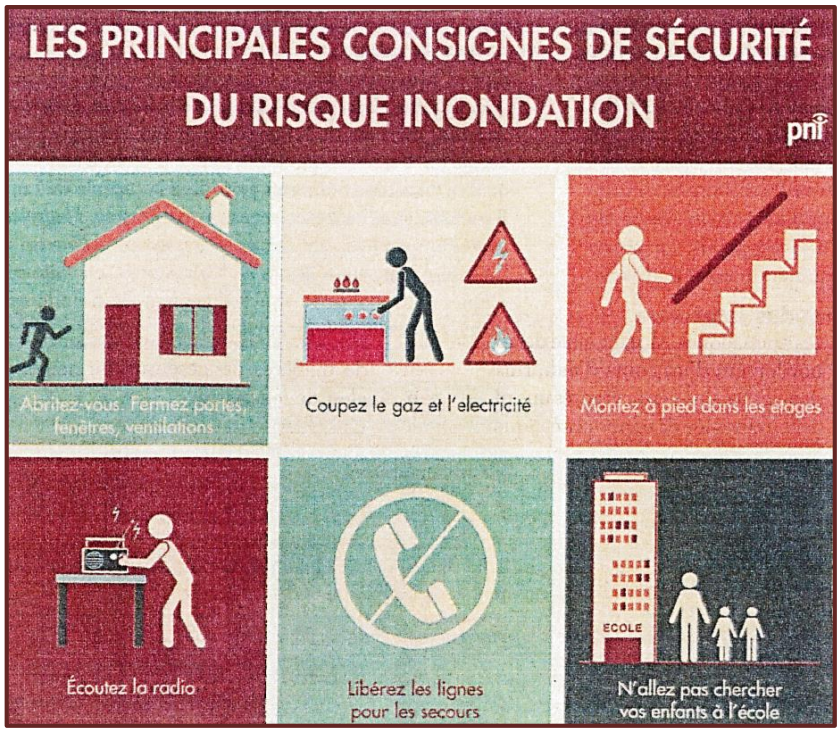

Chiffre du mois

300

C'est le nombre d'écoles rurales qui ont fermé à la rentrée 2018, suite à la suppression de leur classe unique (34) ou à la fusion d'établissement (263).

(source : Snuipp, octobre 2018)

VU dans la PRESSE

Les habitants de trois villages privés d'électricité en pleine vague de froid

Les habitants de Longvilliers, Cormont et Maresville ont été victimes d'une vaste panne d'électricité, hier.

MONTREUILLOIS. La panne a touché 354 foyers dans les villages de Longvilliers, Cormont et Maresville. « *C'est une branche qui est venue simplement se poser sur le réseau électrique aérien. Mais c'est suffisant pour créer une coupure d'alimentation* », explique Énedis.

À Longvilliers, la panne s'est déclenchée vers midi et le courant a été rétabli autour de 14 h 15. Une habitante du village, contactée par téléphone, indique qu'une panne plus longue s'était déjà produite le week-end dernier : l'électricité avait été coupée, selon elle, du samedi 20 h au dimanche, vers 14, 15 h. Le fort coup de vent qui a balayé la région le 8 décembre a provoqué la chute d'un arbre dans le secteur. « *Nous avons dû faire face, ce week-end-là, à plusieurs urgences en même temps* », confirme Énedis.

Pendant la semaine, Énedis avait pourtant entrepris des travaux d'élagage préventif pour éviter la réitération d'incidents et limiter le nombre de micro-coupures, fréquemment subies dans la vallée de la Dordonne.

PLONGÉS DANS LE NOIR

Cette mère de famille hésite entre colère et désarroi. « *C'est bien embêtant. Déjà le week-end dernier, on n'avait pas pu manger à la maison : chez nous, tout est électrique.* » Direction le restaurant. Comme sortie familiale, il y a certes pire. « *Sauf que de retour à la maison, on a sorti les couvertures et on a vécu dans le noir. Parce que nos volets roulants aussi sont électriques.* »

Plus que tout, c'est surtout « *le manque d'information* » de la part d'Énedis qui l'agace. « *En appelant, on est tombés sur un répondeur automatique qui nous signalait la panne. Mais ce qu'on voulait, c'était un conseiller qui pourrait nous dire quand l'électricité serait rétablie : on craignait que ce soit la même chose que le week-end dernier. Or, on avait beau patienter, ça raccrochait au bout de 15 minutes d'attente.* »

Et de conclure : « *On a même pensé investir dans un groupe électrogène pour se dépanner mais on a renoncé, ça coûte trop cher. Et avec les fêtes, ce n'est pas le bon moment.* »

Les techniciens d'Enedis sont intervenus par deux fois pour réparer les lignes endommagées.

Travaux, aménagements et réparations réalisés dans votre commune en 2018

2nd semestre

Rénovation de l'éclairage public avec l'ajout de 7 points lumineux.
Eclairage de l'Eglise et de l'arbre du 8 Mai.

Mise aux normes électriques de l'église

Rénovation de voirie
Chemin des moines et chemin des mortiers

DOSSIER SPECIAL SENIORS

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Le régime se durcit dès 2019

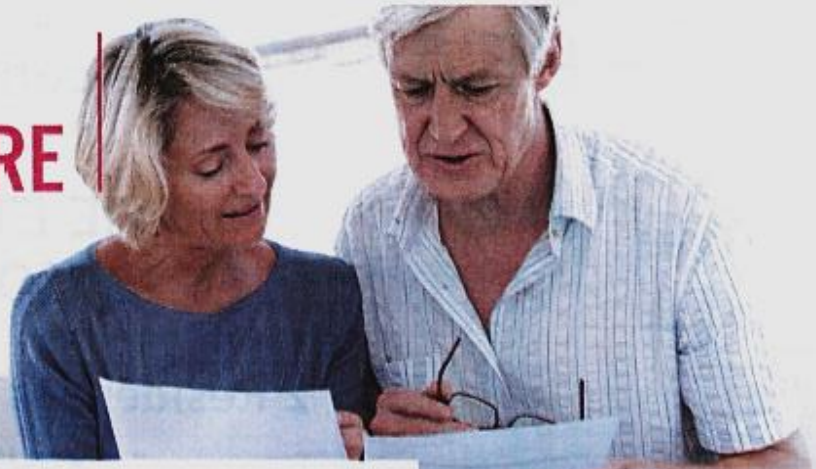

À compter du 1er janvier 2019, **le régime de retraite complémentaire des salariés change.**

Si la fusion des régimes complémentaires Agirc et Arrco a été médiatisée, le système de malus temporaire visant à inciter les salariés à retarder leur départ à la retraite est passé quasi inaperçu. Pourtant, ces deux mesures vont prendre effet à compter du 1er janvier 2019.

Tandis que Bercy réfléchit à une énième réforme des retraites, un autre changement, lui déjà bien réel, va s'appliquer au régime complémentaire des salariés auquel sont affiliés plus de 22 millions de Français.

Une fusion préparée de longue date

Outre l'adhésion au régime de retraite de base, les employés du secteur privé cotisent à l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) mais aussi, lorsqu'ils sont cadres, à l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres), deux caisses chargées de leur retraite complémentaire. Ces cotisations sont transformées en points de retraite et servent au calcul de votre future pension.

Or, depuis 1996, ces deux organismes opèrent un mouvement de rapprochement continu. Point d'orgue de cette politique: le nouveau régime unifié Agirc-Arrco entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Qu'est-ce que cela change?

Pas grand-chose si vous êtes déjà à la retraite. Le nombre de paiements sera toujours le même et seuls les libellés bancaires seront modifiés. Pas de changement non plus pour les actifs non-cadres puisque 1 point Arrco = 1 point Agirc-Arrco.

Une conversion équitable

En revanche, les points Agirc des cadres, qui faisaient jusqu'ici l'objet d'un décompte séparé, vont être convertis en points Agirc-Arrco et regroupés avec ces derniers en un seul et même compte. Pas d'inquiétude toutefois, vous n'y perdrez pas au change. La formule de calcul utilisée permet de garantir les droits des assurés puisqu'elle consiste à diviser la valeur actuelle du point Agirc par la valeur du point Arrco. Prenons l'exemple d'un cadre totalisant 4500 points Arrco et 25000 points Agirc et qui pouvait prétendre à 16510 € de retraite complémentaire par an sous l'ancien système. Il aura droit au même montant avec le régime unifié.

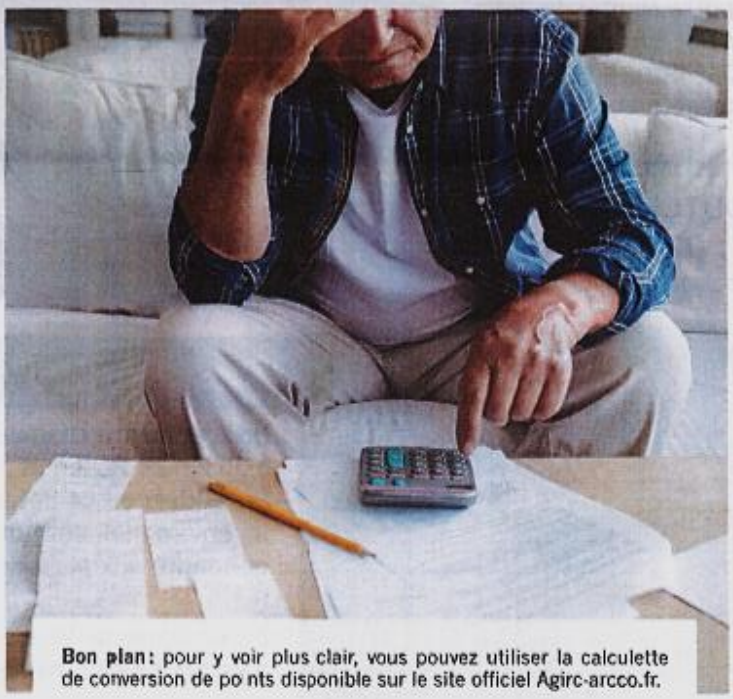

Bon plan: pour y voir plus clair, vous pouvez utiliser la calculette de conversion de points disponible sur le site officiel Agirc-arrco.fr.

Partir tôt avec moins

Plus encore que l'unification des points de retraite complémentaire, c'est surtout le montant de cette dernière qui risque de faire grincer des dents! Car au 1er janvier 2019, une mesure de majoration ou de minoration temporaire sera mise en place pour inciter les salariés à travailler plus longtemps. Toutefois, seules les personnes nées à partir de 1957 sont visées. Vous n'êtes donc pas concerné si vous êtes nés avant et ce, même si vous n'êtes pas encore à la retraite.

Vous comptez tirer votre révérence dès que vous pourrez bénéficier du taux plein au régime de base (entre 41 et 43 ans de cotisations selon l'année de naissance)? Vous subirez dorénavant un malus de 10 % sur votre complémentaire pendant les trois premières années de pension et au maximum jusqu'à 67 ans!

Pour échapper à cette sanction financière, il faudra attendre une année pour lever le pied. Les plus motivés pourront même profiter d'un bonus s'ils continuent à travailler encore quelque temps. Une majoration de 10 % durant un an est prévue si vous décalez la liquidation de votre retraite complémentaire de deux années, contre 20 % pour trois ans et 30 % pour quatre ans.

Le cas pratique

Prenons l'exemple de Pierre. En 2019, ce salarié aura **62 ans et pourra prétendre à une retraite à taux plein de 1600 €** par mois, dont 500 € au titre du régime Arrco. S'il part directement à 62 ans, **le malus réduira sa pension de 50 € mensuels. Il touchera donc 1550 € par mois pendant trois ans.** En revanche, s'il part à **63 ans, il touchera 100 % de sa retraite complémentaire** dès le début et profitera de la surcote de sa retraite de base pour cette année de travail, **soit un total de 1665 € par mois.**

S'il reporte encore son départ, il profitera à la fois de la surcote de base et d'un bonus sur sa retraite complémentaire. **En s'arrêtant à 64 ans, il percevra 1782 € par mois pendant une année puis 1730 € mensuels les années suivantes, contre 1901 € la première année s'il prend sa retraite à 65 ans et 2022 € s'il la décale à 66 ans.**

COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE ET DU 5 DECEMBRE

Drapeau offert par le département pour célébrer le centenaire du 11 Novembre.
Initiative lancée par Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, Jean-Claude LEROY, président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et André FLAJOLET, président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais.

Discours de Monsieur le Maire le 5 Décembre 2018 pour la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

En cette journée nationale, nous nous rassemblons pour renouveler l'hommage de la Nation aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Nous nous souvenons également des victimes civiles.

Il y a 60 ans, la guerre d'Algérie entrait dans sa quatrième année. Après les espaces frontaliers et les paysages accidentés des Aurès et de la Kabylie, elle avait gagné Alger. Un pas supplémentaire dans la violence était franchi. En 1958, cette guerre était à l'origine de la chute d'une République et de l'avènement d'une nouvelle.

Il y a 60 ans, des soldats de métiers, des centaines de milliers de jeunes hommes appelés ou rappelés sous les drapeaux et des membres des forces supplétives combattaient pour la France.

Alors que la conscription battait son plein, toute une génération d'appelés a eu « 20 ans dans les Aurès ». Elle y a découvert le visage de la guerre d'Algérie. Une guerre âpre et éprouvante ! Violente ! Brutale ! Une guerre qui marque pour la vie.

Tant de soldats combattants, tant de familles concernées, tant de conséquences sur notre histoire : ainsi, c'est la société tout entière qui a été impliquée dans ce conflit de décolonisation.

De 1952 à 1962, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, près de deux millions d'hommes ont servi nos armes. 70 000 ont été blessés, 25 000 sont tombés pour la France. Ces hommes ont combattu avec courage et dévouement pour nos couleurs. Aujourd'hui, ils reposent dans la mémoire nationale et la France les honore.

Nous n'oublions pas les souffrances des civils, victimes de la guerre ou fauchés par un attentat. Nous pensons à toutes les femmes et à tous les hommes dont les destins ont été bouleversés par ces combats.

Nous pensons aux Français rapatriés qui ont abandonné une terre qu'ils aimaient tant et qui ont souffert de ce déracinement.

Nous pensons également aux harkis qui ont été contraints de quitter leur terre natale et qui ont été accueillis dans des conditions indignes en France.

Nous pensons aux disparus. A ces hommes et à ces femmes, civils et militaires, dont la trace a été perdue.

Les armes se sont tues depuis 56 ans. Progressivement, l'histoire s'empare de cette période dont la mémoire demeure, aujourd'hui encore, vive et plurielle. Afin que les jeunes générations aient une juste compréhension de ce conflit, il est nécessaire d'assurer par l'éducation la transmission de la connaissance et de ces mémoires.

Pour cela, nous ne devons pas oublier les femmes et les hommes qui ont participé ou qui ont subi ces conflits et ces combats.

C'est le sens de cette journée nationale.

En Novembre et Décembre au Comité des fêtes

Samedi 17 Novembre 2018

Le Beaujolais Nouveau est arrivé !

Beaujolais 2018

Soirée Harengs grillés

1er Décembre 2018

Noël à Longvilliers avec Le Comité des fêtes

Le 14 Décembre 2018

Cult'ur & Vous

Portail Culturel de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

http://culture.ca2bm.fr

NUIT BLANCHE

Samedi 19 Janvier
De 17h à 21h
Médiathèque de Berck sur Mer
3ième nuit de la lecture par l'équipe des bibliothécaires
Entrée libre
Gratuit

CARMEN - BIZET

Jeudi 17 Janvier
A 20h00
Cinos de Berck sur Mer
Ballet de l'opéra de Paris
Durée 3h
Tarif 15€

SUR LES TRACES DES VEROTIERES DU XIXEME SIECLE

Du 14 Janvier eu 2 Février
A 18h00
Médiathèque d'Etaples sur mer
Exposition sur l'histoire de la pêche
Entrée libre - Gratuit

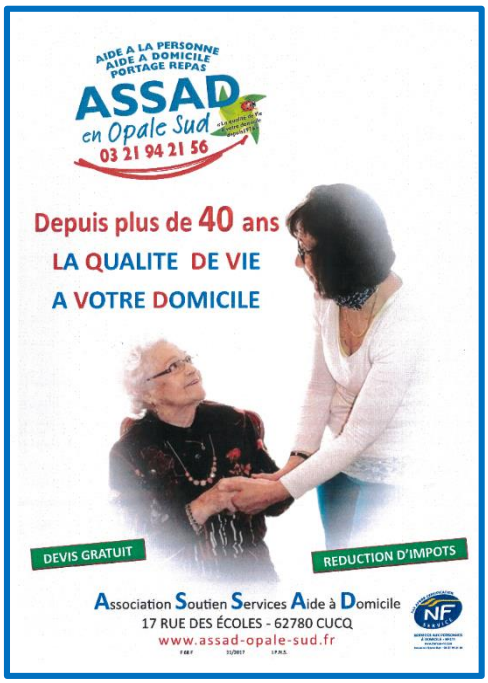

HORAIRES MAIRIE

Mardi : 10h - 12h
18h - 20h

Mercredi : 10h - 12h
(Permanence RPI)

Vendredi : 10h -12h

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18

Police / Gendarmerie 17

Médi'Ligne 62 est joignable au 03 21 71 33 33, de 20 h à 8 h, le samedi dès 12 h, les dimanches et jours fériés.
Les pharmacies de garde sont consultables : tél. : 08 25 74 20 30 ou www.servigardes.fr

Hôpitaux

Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil (CHAM) de Rang-du-Fliers, tél. : 03 21 89 45 45.
Centre hospitalier Docteur-Duchenne de Boulogne-sur-Mer, tél. : 03 21 99 33 33.
Clinique de la Côte d'Opale de Saint-Martin-Boulogne, tél : 03 21 99 11 11.

Police

Commissariat de Berck, tél. : 03 21 09 84 17.
Gendarmerie d'Écuires, tél. : 03 21 06 00 17.
Commissariat du Touquet, tél. : 03 21 90 81 33.
Gendarmerie d'Étaples, tél. : 03 21 94 00 17.